

Politique relative à la vitesse et au suivi des règles de la route pour Transport Fortuna

1. Objectif

Chez Transport Fortuna, nous considérons la sécurité de nos conducteurs et du public comme étant d'une importance capitale. Par conséquent, cette politique a pour objectif de promouvoir un comportement responsable en matière de vitesse et de garantir que nos conducteurs respectent les règles de la route. Cette politique s'applique à tous les employés, contractuels et sous-traitants de Transport Fortuna.

2. Limites de vitesse

Tous les conducteurs de Transport Fortuna doivent respecter les limites de vitesse légales applicables sur toutes les routes et autoroutes. Tout dépassement de ces limites de vitesse est strictement interdit. Dans les zones où des limites de vitesse réduites sont signalées, les conducteurs sont tenus de réduire leur vitesse en conséquence et de s'y conformer.

3. Utilisation des dispositifs de limitation de vitesse

Les véhicules de Transport Fortuna équipés de dispositifs de limitation de vitesse doivent utiliser ces équipements conformément aux spécifications du fabricant. Tous les conducteurs doivent respecter les limites de vitesse définies dans les dispositifs, et toute modification, désactivation ou tentative de contournement de ces dispositifs est strictement interdite.

4. Conduite prudente

Les conducteurs de Transport Fortuna sont tenus de conduire de manière prudente et sécuritaire en toutes circonstances. Cela comprend le respect des distances de sécurité, l'adaptation de la vitesse aux conditions routières et météorologiques, et l'anticipation des dangers potentiels sur la route. Le non-respect de ces pratiques de conduite prudente peut entraîner des actions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat de travail ou de la relation contractuelle.

5. Formation et sensibilisation

Transport Fortuna s'engage à fournir une formation adéquate à ses conducteurs sur les règles de la route, les limites de vitesse et les bonnes pratiques de conduite. Des séances de sensibilisation régulières seront également organisées pour rappeler et renforcer ces principes importants liés à la sécurité routière.



6. **Responsabilité et rapports d'incident**

Tout conducteur de Transport Fortuna est tenu de signaler immédiatement tout incident ou accident lié à la violation des règles de vitesse ou du code de la route. Il incombe à chaque employé de coopérer pleinement à toute enquête interne ou externe menée sur de tels incidents et d'apporter sa contribution à l'amélioration continue de la sécurité routière dans l'entreprise.

7. **Sanctions disciplinaires**

Toute infraction à cette politique sera traitée de manière appropriée et peut entraîner des sanctions disciplinaires, allant d'une simple réprimande à la résiliation du contrat de travail ou de la relation contractuelle. Transport Fortuna se réserve le droit d'appliquer des actions disciplinaires en fonction de la gravité de l'infraction et du comportement du conducteur.

8. **Révision de la politique**

Cette politique sera régulièrement révisée et mise à jour pour tenir compte des nouvelles réglementations, des meilleures pratiques et des changements opérationnels de Transport Fortuna. Il incombe à tous les employés de prendre connaissance des révisions ultérieures et de se conformer aux politiques mises à jour.

Chez Transport Fortuna, nous nous engageons à promouvoir une conduite prudente et responsable pour assurer la sécurité de tous. Cette politique doit être respectée par tous les employés de l'entreprise.

Oumite Satarov

Directeur de Transport Fortuna